



Impayés sur crédit à la consommation

Par **laurencecoffi**, le **25/06/2013** à **13:53**

Bonjour,

J'ai souscrit un crédit en 2007, j'ai eu des impayés et ma situation a fait que j'ai cessé les règlements.

Je n'ai eu aucune relance depuis 2009 et aujourd'hui un huissier m'appelle en me demandant de régler la somme de 12562.00 € (montant d'origine 8476.01€) l'huissier me parle d'un jugement de 2007 que je n'ai pas en ma possession. Depuis qu'une somme a été saisie sur mon compte en 2009 je n'ai jamais eu aucune relance, l'huissier me dit que j'ai changé d'adresse ce qui est faux. Si il y a un jugement pourquoi ne l'ont-ils pas mis à exécution et peuvent-ils me réclamer aujourd'hui cette somme augmentée d'environ 4000.00 € ?

Pouvez me renseigner sur les possibilités de défenses dans cette affaire.

Cordialement.

Laurence

Par **Marion3**, le **25/06/2013** à **17:21**

Bonjour,

L'huissier se trouve t'il dans le même département que vous ?

Cet huissier vous a t'il communiqué ses nom et adresse ?

Ce qui est suprenant c'est que vous n'ayiez pas, à priori, reçu de courrier recommandé AR.

Vous dites qu'une Somme a été saisie sur votre compte ... ce qui voudrait dire qu'il y a eu jugement.

Demandez à cet huissier copie du titre exécutoire, sans autre explication et revenez sur le forum nous dire ce qu'il en est exactement et nous vous donneront la marche à suivre.

Cdt

Cdt

Par **pat76**, le **25/06/2013** à **19:04**

Bonjour

Vous aviez vérifié lors de la saisie sur votre compte bancaire en 2009 que l'huissier qui y a fait procédé était en possession d'un titre exécutoire.

Votre banquier en a été obligatoirement informé à cette époque.

Votre dette est envers une société privée ou envers l'état ou une administration publique?